

ASSEMBLÉE NATIONALE
8 décembre 2025

RELATIF À L'ORGANISATION DES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES DE 2030 -
(N° 1641)

Adopté

N° CE27

AMENDEMENT

présenté par
M. Daubié, rapporteur

ARTICLE 20

I. – À l'alinéa 1, substituer au mot :

« porter »,

le mot :

« engager » .

II. – Au même alinéa, supprimer les mots :

« le cas échéant ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel.